



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS VERBAL SOMMAIRE **MODIFICATIF ET COMPLEMENTAIRE** **DE LA SÉANCE DU JEUDI SEIZE JUILLET 2020**

N° d'ordre : 2020-04



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE **MODIFICATIF ET COMPLEMENTAIRE** **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 16/07/2020

Présents :

M. PROUST : **Président;**

M. ANGELRAS, M. BEAUME, M. CAMPELLO, M. CHAILAN, M. DURAND-COUTELLE, M. FABREGOUL, M. GADILLE, M. GREGOIRE, M. LUCCHINI, M. NICOLAS, Mme REY-DESCHAMPS, Mme RICHARD, M. TOUZELLIER, M. VALADE, M. VALADIER : **Vice Présidents;**

M. ARTAL, Mme BERGOGNE, M. BOISSIER, M. BOLLEGUE, M. CHABERT, M. CLEMENT, Mme DE GIRARDI, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. FOURNIER (jusqu'à la délibération 75), M. GAILLARD, Mme GIANNACCINI, M. GRANAT, M. GRANCHI, Mme LECOQ JAUJOU, M. LEROI, M. MARCOS, M. MAZAUDIER, M. PLANES, Mme POIGNET-SENGER, M. POUDEVIGNE, M. PREVOTEAU, M. QUITTARD (jusqu'à la délibération 14), M. TAULELLE, M. TIBERINO, M. TIXADOR, Mme TUDELA, M. VERDIER, M. VINCENT, M. VOLEON : **Membres du Bureau;**

Mme ACHKAR, Mme ARCHIMBAUD, Mme BARBUSSE, M. BASTID, Mme BOISSIERE, M. BOUGET, M. BURGOA, Mme BUTEL, M. CONTASTIN, M. COURDIL, M. DOUAIS, Mme FAYET, M. FERRIER, Mme GARDET, Mme GIACOMETTI, M. GILLI, M. GOURDEL, Mme GUERIN-GRAIL, M. HAMARD, M. JACOB, Mme JOUVE-SAMMUT, Mme LEBLOND, Mme LIMONES, M. LIRON, Mme MAGGI, Mme MAY, Mme MENUT, Mme ORLAY-MOUREAU, M. PASTOR, M. PIO, M. PLANTIER, M. PROCIDA, Mme RAINVILLE, Mme ROULLE, Mme ROUVERAND, M. ROUX, Mme SARTRE, M. SCHIEVEN, M. SEGUELA, Mme SOLANA, Mme TOURNIER BARNIER, Mme TRONC, Mme VENTURINI, Mme WOLBER : **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

Mme AJMO-BOOT (donne pouvoir à M. VALADIER), M. BERTIER (donne pouvoir à M. VOLEON), M. BONNE (donne pouvoir à M. CAMPELLO), Mme BOURGADE (donne pouvoir à M. GOURDEL), Mme CHELVI-SENDIN (donne pouvoir à M. SCHIEVEN), M. DALMAS (donne pouvoir à M. GAILLARD), M. FLANDIN (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. FOURNIER (donne pouvoir à M. PROUST), Mme GARDEUR (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI), M. GILLET (donne pouvoir à Mme GARDET), M. LACHAUD (donne pouvoir à Mme ROUVERAND), M. MARQUET (donne pouvoir à Mme POIGNET-SENGER), M. PRAT (donne pouvoir à M. BOUGET), Mme PROHIN (donne pouvoir à M. BOISSIER), M. QUITTARD (donne pouvoir à Mme RICHARD à partir de la délibération 15 jusqu'à la fin), M. RICHARD (donne pouvoir à Mme GUERIN-GRAIL)

Assistaient à la séance :

M. COTTERET, Directeur Général des Services de Nîmes Métropole
M. FOUCHER, Directeur Général Finances, Contrôle de gestion
M. DUCHENNE, Directeur Général Mobilité
Mme FEYBESSE, Directrice Générale Adjointe Développement du Territoire
M. LHEUREUX, Secrétaire Général,
M. DEBUREAU, Directeur des Sports
M. LICOUR, Directeur de l'Habitat et la Politique de la Ville
Mme AMBROSINO, Chef de service Conseil Juridique Plateforme des Communes
M. BOULIER, Chargé de mission Enseignement Supérieur et Recherche
Mme PERRERA-VOLLENWEIDER, Chef du Service Assemblées Communautaires
Mme CHANTRIER, Service Assemblées



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

N °	TITRE DE LA QUESTION
<i>Administration Générale</i>	
031	<p>Désignation des représentants de Nîmes Métropole pour siéger au Comité de direction de l'Office de Tourisme communautaire O.P.E. Nîmes Tourisme</p> <p>RAPPORTEUR : M. Proust Franck ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT également applicables à l'EPCI, sur proposition du président, le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, et de voter au scrutin ordinaire à main levée.</p> <p>Par exception, le même article prévoit également que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.</p> <p>Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité</p> <p>Sont désignés pour siéger au Comité de Direction :</p> <p>Xavier DOUAIS Fabienne RICHARD-TRINQUIER Eddy VALADIER Gilles TIXADOR Mary BOURGADE Amélie BUTEL Franck PROUST Maryse GIANNACCINI Daniel MARQUET</p>

	<p>Michel VERDIER Gilles GADILLE Patrice QUITTARD Théos GRANCHI Jean-Jacques GRANAT</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
054	<p>Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole à siéger au Conseil d'Administration de l'association ATMO Occitanie</p> <p>RAPPORTEUR : M. Proust Franck <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p>Les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient un vote à bulletin secret pour les nominations. Le Président peut proposer au Conseil communautaire de voter au scrutin ordinaire (vote à main levée), ce qui doit être acceptée à l'unanimité.</p> <p>Par exception, le même article prévoit également que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.</p> <p>Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité.</p> <p>Est désigné pour siéger au sein du collège regroupant les collectivités territoriales du conseil d'administration de l'association ATMO Occitanie :</p> <p>Maurice GAILLARD</p> <p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
061	<p>Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour siéger à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV)</p> <p>RAPPORTEUR : M. Proust Franck <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i></p> <p>Les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient un vote à bulletin secret pour les nominations. Le Président peut proposer au Conseil communautaire de voter au scrutin ordinaire (vote à main levée), ce qui doit être acceptée à l'unanimité.</p>

Par exception, le même article prévoit également que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité.

Est désigné pour siéger à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) :

Michel VERDIER

UNANIMITE

079

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole appelés à siéger aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

RAPPORTEUR : M. Proust Franck

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote :

Les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient un vote à bulletin secret pour les nominations. Le Président peut proposer au Conseil communautaire de voter au scrutin ordinaire (vote à main levée), ce qui doit être acceptée à l'unanimité.

Par exception, le même article prévoit également que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le Président propose au Conseil Communautaire de voter à main levée, celui-ci accepte à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement suivants :

Liste des établissements	Représentants Nîmes Métropole		Représentants Nîmes Métropole sans voix délibérative	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
BOUILLARGUES, Collège Les Fontaines	Marie-Pierre TRONC	Maurice GAILLARD		
CLARENSAC, Collège Théodore	Michel HAMARD	Hélène LECOQ JAUJOU		

MANDUEL, Collège Via Domitia			Jean-Jacques GRANAT	Valérie MAGGI
MARGUERITTES, Collège Lou Castellas	Florence LIMONES	Laïla ACHKAR		
MILHAUD, Lycée polyvalent Geneviève De Gaulle Anthonioz	Jean-Luc DESCLOUX	Huguette SARTRE		
NIMES, Lycée général et technologique Alphonse Daudet	Daniel Jean VALADE	Amélie BUTEL		
NIMES, Lycée général et technologique Albert Camus	Pascal GOURDEL	Amélie BUTEL		
NIMES, Lycée général et technologique, lycée des métiers, Dhuoda	Tiphaine LEBLOND	Valentine WOLBER		
NIMES, Lycée général et technologique Philippe Lamour	François COURDIL	Frédéric PASTOR		
NIMES, Lycée polyvalent Ernest Hemingway	Maud CHELVI - SENDIN	Marc TAULELLE		
NIMES, Lycée professionnel Gaston Darboux	Richard TIBERINO	Chantal MAY		
NIMES, Lycée professionnel, lycée des métiers Frédéric Mistral	Frédéric PASTOR	Aurélie PROHIN		
NIMES, Lycée professionnel Voltaire	Laurent BOISSIER	Sophie ROULLE		
NIMES, Lycée professionnel, lycée des métiers Jules Raimu	Richard SCHIEVEN	Carole SOLANA		
NIMES, Collège Romain Rolland			Pascale VENTURINI	Monique BOISSIERE
NIMES, Collège Jules Verne			Xavier DOUAIS	Christine TOURNIER- BARNIER
NIMES, Collège Capouchiné			Christophe PIO	Véronique JOUVE SAMMUT
NIMES, Collège Condorcet	Richard TIBERINO	Olivier BONNÉ		
NIMES, Collège du Mont du Plan	Dolores ORLAY- MOUREAU	Yannick LIRON		
NIMES, Collège Feuchères	Valentine WOLBER	Daniel Jean VALADE		
NIMES, Collège Révolution			Sophie ROULLE	François COURDIL

NIMES, Collège Ada Lovelace	Maud CHELVI- SENDIN	Géraldine REY- DESCHAMPS		
NIMES, Collège Les Oliviers	Tiphaine LEBLOND	Carole SOLANA		
NIMES, Collège Jean Rostand	Marc TAULELLE	Aurélie PROHIN		
RODILHAN, Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole Marie Durand	Patrice PLANES	Valérie GUARDIOLA		
SAINT-GENIES, Collège Frédéric Desmons	Jean-François DURAND- COUTELLE	Pierre LUCCHINI		
SAINT-GILLES, Collège Jean Vilar	Nadia ARCHIMBAUD	Christophe CONTASTIN		

UNANIMITE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19h15

Le Président,
Franck PROUST